



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etai(ent) présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, Mme PETAT COLLE Annick.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 1  
Excusés : 3  
  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine  
M. DECLERCQ Ludovic  
M. ROUY Christophe

**Etai(ent) absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Vote du compte administratif de la commune 2022 Délibération n°2023 - 14

Date de convocation  
07/04/2023

Date d'affichage  
14/04/2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

14/04/2023

Cette délibération vient modifier la délibération n°2023-06 du 1<sup>er</sup> mars 2023,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nicole CHARROIS,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 577 300,00
	Réalisé :	654 186,35
	Reste à réaliser :	385 885,38
Recettes	Prévu :	1 577 300,00
	Réalisé :	889 264,77
	Reste à réaliser :	65 000,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 840 316,12
	Réalisé :	1 323 959,58
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 361 786,93
	Réalisé :	2 933 425,00
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	235 078,42
Fonctionnement :	1 609 465,42
Résultat global :	1 844 543,84

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2022 un excédent global de 1 844 543,84€. Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de la commune 2022.

Signature du secrétaire  
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fait à Bayon  
Le Maire

